

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur Dikango Bituki, matricule 402.278, Directeur au sein de la Fonction Publique, est nommé en qualité de Coordonnateur des Informations sur l'Administration Publique et les Finances dans le secteur public.

Article 2 :

Le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 22 février 2008

Laurent Simon Ikege Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté n° CAB/MIN/MIN/FP/LSIL/SG/40/006/2008 portant création d'une Commission permanente chargée des travaux intensifs de liquidation des arriérés des rémunérations du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat

Le Ministre de la Fonction Publique,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en ses articles 93 et 202;

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Loi n° 81/003 du 17 juillet 1981 portant statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat;

Vu la Loi financière n° 83-003 du 23 février 1983, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 87-004 du 10 janvier 1987;

Vu la Loi n° 07/009 du 31 décembre 2007 contenant le Budget de l'Etat pour l'exercice 2008;

Vu l'Ordonnance Loi n° 80/215 du 25 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, l'Ordonnance n° 82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la carrière du personnel des services publics de l'Etat, spécialement en ses articles 6 et 8;

Vu, telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mai 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, spécialement en son article 14;

Vu, telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 07-018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres;

Attendu qu'il y a lieu de mettre sur pied une Commission chargée de travaux intensifs pour gérer et assurer la liquidation des arriérés des rémunérations du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat.

Vu la nécessité et l'urgence;

ARRETE

Article 1^{er} :

Il est créé au sein du Ministère de la Fonction Publique une Commission chargée des travaux intensifs de vérification des arriérés des rémunérations du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat.

Article 2 :

La Commission est placée sous la responsabilité du Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif.

Article 3 :

Les membres de la Commission bénéficient d'une collation mensuelle conséquente à titre de motivation calculée suivant les taux fixés par la Loi financière contenant le Budget de l'Etat pour l'exercice 2008 pour les travaux intensifs.

Article 4 :

Outre le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé des Actifs, la Commission comprend les membres repris sur la liste ci-jointe.

Article 5 :

Le Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sort ses effets à la date de sa signature.

Laurent Simon Ikege Lisambola

Liste de la Commission chargée des travaux de liquidation des arriérés du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat.

I. Supervision

N°	Noms et Post-Noms	Matricule	Grade	Observation
1	Femand-C. Tudién Magenga	254.281	110	Président
2	Florent Mulumba Mwabi	Dircab.	110	Vice-prés.
3	Georges Wembi Loambo	Dircab.	110	Membre
4	Miumu Nzanza	Dircab.	110	Membre
5	Kataka Musay	274.905	110	Membre
6	Lomaliza Bokola	Dircab.	110	Membre
7	Jean Baptiste Kumasamba	Conseiller	120	Membre
8	Paul Luwansangu	Conseiller	120	Membre
9	Elienne Luapaka	Conseiller	120	Membre
10	Maurice Lokolika	Conseiller	120	Membre
11	Polydor Laliço Nzoro	Conseiller	120	Membre

II. Coordination

N°	Noms et Post-Noms	Matricule	Grade	Observation
1	Mungamba Bombolo	259.921	120	Coordonnateur
2	Kabeya Tshapota	278.837	120	Coord. Adj.
3	Bongangwa Efelema	299.223	120	Membre
4	Shabani Kyelama	199.370	120	Membre
5	Zuy Mongongu	299.662	120	Membre
6	Baindu Loma	230.540	120	Membre
7	Dikango Bituki	402.278	120	Membre
8	Kangala ne Tulente	169.529	120	Membre
9	Bongo Pezo	296.226	120	Membre
10	Osomba Wadiko	450.243	120	Membre
11	Lisunga Way Boyau	215.325	110	Sec. Rapport

Secrétariat Technique

N°	Noms et Post-Noms	Matricule	Grade	Observation
1	Kula Madiya	410.956	140	Membre
2	Kisoka Kiamisiu	436.340	140	Membre
3	Mavova Vanana	340.925	130	Membre
4	Mvunda Longo	432.217	130	Membre
5	Katumbwa Mwali	482.632	140	Membre
6	Jean Robert Mauwa			Membre
7	Bonard Minadi Mbale			Membre
8	Sonny Yelele			Membre
9	David Lombolo			Membre
10	Guy Nzebra Mungazi			Membre
11	Bwembe Justin			Membre

III. Membres

N°	Noms et Post-Noms	Matricule	Grade	Observation
1	Musau Babeneza	304.956	130	Membre
2	Ndombé Wa Kesho	304.949	130	Membre
3	Munene Tchong	304.555	130	Membre
4	Nywangi Kumsakele	213.262	130	Membre
5	Kazala Gawonda	163.186	130	Membre
6	Kanda Kabasele	132.853	130	Membre
7	Tshiamala Muiye	301.957	140	Membre
8	Makangoma Nguna	203.545	140	Membre
9	Kola Nawensakoko	414.912	140	Membre
10	Kudima Nzibulu	497.772	140	Membre
11	Bosandanga Mwika	192.888	140	Membre
12	Kombo Makumbu	410.958	140	Membre
13	Mvumbungulu Bayumbula	324.616	140	Membre
14	Makasisi Mutombo	333.630	140	Membre
15	Mutumba Pembele	308.067	140	Membre
16	Iloko Mputu	258.937	210	Membre
17	Mbidiza Mankwanzi	350.130	210	Membre
18	Isambela Ndombé	398.667	210	Membre
19	Mupope Nala	308.122	210	Membre
20	Musolo Epitang	518.251	210	Membre
21	Kenga Kaniki	402.270	210	Membre
22	Mhala Ndika	305.130	210	Membre
23	Mbayambu Bin Khababo	418.742	210	Membre
24	Bolekala Nicole	414.949	310	Membre

Fait à Kinshasa, le 11 mars 2008

Laurent Simon Ikege Lisambola

Commission chargée des travaux intensifs de liquidation des arriérés du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat.

Termes de référence.

1. Examiner minutieusement les recours introduits par les Agents de différents ministères.
2. Elaborer mensuellement par rapport au fichier de recensement général, la liste des dossiers probants, calculer l'impact des arriérés dûs et proposer les modalités de leur liquidation.
3. Rédiger le projet de note au Ministre du Budget.
4. Dresser le rapport mensuel d'exploitation.

Fait à Kinshasa, le 11 mars 2008

Laurent Simon Ikege Lisambola

Ministère de la Fonction Publique

Arrêté n° CAB/MIN/FP/LSIL/CJ/007/2008 du 17 mars 2008 portant remplacement d'un agent de Carrière des Services Publics de l'Etat du Ministère de la Justice et Droits Humains;

Le Ministre de la Fonction Publique,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement en son article 93;

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Loi n° 81/003 du 17 juillet 1981 portant Statut du Personnel de Carrière des Services Publics de l'Etat, spécialement son article 62;

Vu le Décret-Loi n° 017-2002 du 30 octobre 2002 portant code de conduite de l'Agent Public de l'Etat;

Vu l'Ordonnance Loi n° 80/215 du 28 août 1980 portant création du Ministère de la Fonction Publique;

Vu, telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 82-027 du 19 mars 1982 fixant l'organisation et le cadre organique des Ministères du Gouvernement;

Vu l'Ordonnance n° 82-029 du 19 mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif à la carrière du personnel des services publics de l'Etat;

Vu, telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 82-031 du 19 mars 1982 portant Règlement d'Administration relatif au régime

disciplinaire et aux voies de recours du personnel des services publics de l'Etat;

Vu, l'Ordonnance n° 07/017 du 03 mars 2007 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement, telle que modifiée et complétée par l'Ordonnance n° 08-006 du 25 janvier 2008;

Vu, telle que modifiée à ce jour, l'Ordonnance n° 07-018 du 16 mai 2007 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 07/071 du 25 novembre 2007 portant nomination des Ministres d'Etat, Ministres et Vice-ministres;

Vu le dossier administratif de Monsieur Kirongozi Bonga B., matricule 167.454, Directeur oeuvrant au Ministère de la Justice et Droits Humains;

Revu l'Arrêté n° 0265/CAB/MIN/J/2007 du 05 octobre 2007 portant suspension d'un Agent de Carrière des Services Publics de l'Etat;

Attendu qu'il ressort de l'examen du dossier que la suspension de l'intéressé de 3 mois avec privation de salaire a pris fin le 05 janvier 2008;

Considérant qu'il y a lieu de réhabiliter l'intéressé dans ses fonctions et grade avec droit à l'intégralité de sa rémunération;

Que dès lors, il y a lieu de replacer en activité de service l'Agent susnommé;

Sur proposition du Secrétaire Général à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif;

Vu l'opportunité et la nécessité;

ARRETE

Article 1^{er} :

Est replacé dans ses grades et fonctions Monsieur Corneille Kirongozi Bonga B. Matricule 167.454 avec droit à l'intégralité de sa rémunération;

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 3 :

Les Secrétaires Généraux respectivement à la Fonction Publique chargé du Personnel Actif et à la Justice et Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du Présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 17 mars 2008

Laurent Simon Ikege Lisambola